AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_20-DE

Regu le 25/07/2017

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice : 58

Conseillers présents :

Suppléants ayant voix

délibérantes : **2**

Conseillers représentés : **7**

Total votants : 55

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s:

Ludovic COMBE Philippe BLANCHOZ André IMBERDIS Paul PERRIN Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Partenariat dans le cadre des temps d'Activités Périscolaires 2017-2018 de la Montagne Thiernoise DELIBERATION N°20170712-20

Rapporteur: Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le décret 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_20-DE

Regu le 25/07/2017

Vu le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n°116-02853 portant fusion et création de la communauté de communes et notamment son article 6 précisant les compétences exercées dont celles relatives aux activités périscolaires et TAP,

Considérant que dans les écoles d'Arconsat (école privée) Celles sur Durolle (école publique et école privée), Chabreloche, La Monnerie le Montel, Palladuc, Viscomtat et Vollore Montagne, la communauté de communes Thiers Dore et Montagne est organisatrice des temps d'Activités Périscolaires,

Considérant les multiples partenariats mis en place par la communauté de communes de la Montagne Thiernoise pour l'organisation des temps d'activités périscolaires depuis la rentrée scolaire de septembre 2013,

Considérant les partenariats proposés pour l'année scolaire 2017-2018 et leurs coûts prévisionnels :

Partenaire	objet de l'intervention	volume horaire annuel prévisionnel	coût horaire présence effective* (en €)	coût prévisionnel maximum (tout frais inclus) en €
Cie Pec / E240	Théâtre (2 intervenants)	35	40,00€	2 200,00 €
Comité bi-départemental 63-03 Sports adaptés	Escalade	30	32,00 €	1 850,00 €
CPIE	Éducation à l'environnement	82,5	64,00€	7 920,00 €
Escale Jeux	ludothèque	202,5	38,00€	8 380,00 €
Fais et Ris	éducation à l'environnement et expression artistique	130	35,00 €	4 650,00 €
GE sports	Activités physiques et sportives	205	26,00€	6 750,00 €
Greg Fayard	Motocross	15	coût calculé en fonction du nombre d'enfants	2 200,00 €
Guillaume Masson	Loisirs tout public (seul intervenant à Vollore-Montagne)	111	37,00 €	6 400,00 €
Mélis-sons	Éveil musical	60	45,00€	2 700,00 €
Hervé Vachon	sophrologie	42,5	40,00€	1 870,00 €
Laetitia Germanaz	danses et musiques du monde	82,5	30,00€	2 540,00 €
Rythme n'cie	percussion / Chant	100	38,00€	4 000,00 €
So British	initiation à l'anglais	60	43,00 €	3 110,00 €
	Validation of the latest		TOTAL	54 570,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant prévisionnel de chaque proposition de partenariat,

AR PREFECTURE

063-200070712-20170712-20170712_20-DE Regu le 25/07/2017

- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires,
- Précise que ces conventions sont signées pour l'année scolaire 2017-2018 uniquement,
- **Précise** que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2018 pour les prestations de janvier à Juin 2018.

TOTAL VOTANTS: 55 = Conseillers Présents 46 + Représentés 9 - 0 Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES: 55 = Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon